



Édito

Il y a un an vous m'accordiez votre confiance pour vous représenter à l'Assemblée nationale. Je m'étais engagé auprès de vous à faire entendre la voix de l'humanisme, de la justice, de la solidarité. C'est ce que je fais au quotidien, en même temps que je lutte face au Gouvernement pour des objectifs concrets : restauration d'un pouvoir d'achat correct, amélioration de l'accès aux soins et à la santé, amplification des offres de logements, combat pour que les classes moyennes ne soient pas aussi injustement pénalisées.

En tant que député, vous le savez, j'ai une double mission :

→ **A l'Assemblée nationale**, je vote les lois et tente de faire barrage aux projets que je juge néfastes ou injustes. Quelques combats, quelques amendements parviennent parfois à protéger certaines catégories sociales, à empêcher l'instauration de taxes nouvelles, à éviter quelques erreurs pour l'environnement mais, n'étant pas dans la majorité, il ne m'est pas possible de tout rectifier, même si je constate que beaucoup de Français voudraient, comme moi, d'autres réformes, plus justes.

→ **Dans la 3^{ème} circonscription**, sur le terrain, dans les réunions de quartier ou

dans ma permanence, je vous rencontre, je vous écoute, je vous entends. Je sais vos inquiétudes, je nourris mes actions de vos demandes, de mes convictions et de mes doutes, j'essaie de servir au mieux mes concitoyens de Lyon (3^{ème}, 7^{ème}, et 8^{ème} arrondissements). Vous représenter, c'est d'abord vous connaître et apprécier vos priorités. C'est ensuite œuvrer, au mieux des possibilités, pour améliorer les conditions de vie, ici-même. Parce que ce dialogue entre nous est souhaitable, nécessaire, et agréable, j'ai décidé de publier régulièrement ce journal vous informant sur mon travail. Je le fais également sur mon site Internet : www.jeanlouistouraine.net.

A votre tour n'hésitez pas à m'adresser vos remarques et suggestions, vos propositions, voire vos critiques. Je vous sais gré du supplément de confiance que vous avez témoignée à Gérard Collomb, à moi-même et à nos équipes, lors des dernières élections municipales. Ensemble, nous ferons de Lyon une ville-phare où il fait bon vivre, travailler, se cultiver, se divertir. L'avenir de Lyon, de ses habitants, de sa 3^{ème} circonscription, est entre vos mains, entre nos mains. Faisons tout pour être dignes de cette responsabilité envers les générations présentes et futures.

Merci de me donner le plaisir de travailler avec vous, pour Lyon et pour les Lyonnais. Bien cordialement,

Jean-Louis Touraine

Jean-Louis **TOURAINÉ** reçoit sur rendez-vous

Permanence parlementaire
117, avenue de Saxe
69003 LYON

Tél. : 04 37 45 49 49
(de 9h30 à 12h et de 14h à 17h)
Fax : 04 78 95 08 44

Mail : jl.touraine@laposte.net
www.jeanlouistouraine.net



Qu'est ce qu'une **circonscription** ?

□ Depuis 1958 et le début de la V^{ème} République, chaque département est divisé en circonscriptions pour les élections législatives.

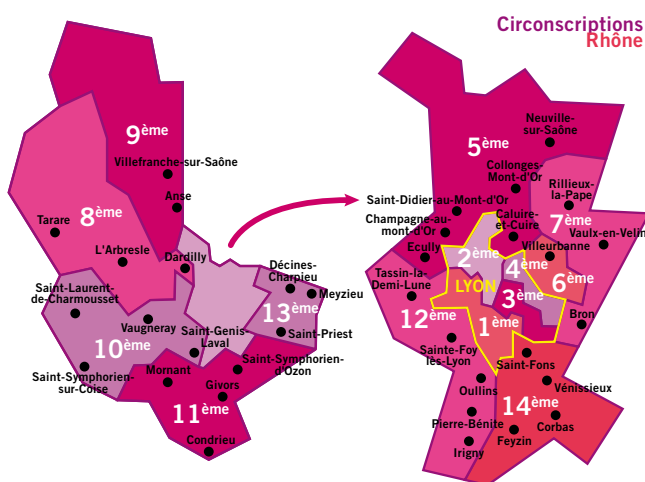
Chaque circonscription élit un député pour cinq ans, sauf en cas d'élections anticipées, par exemple suite à la démission du député ou la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président.

Depuis 1986, le territoire métropolitain et d'outre-mer français est divisé en 577 circonscriptions.

Le nombre de députés d'un département est censé être proportionnel

à sa population. Mais pour diverses raisons, les circonscriptions législatives sont loin d'avoir le même poids démographique. Ainsi, les électeurs des départements les moins peuplés sont surreprésentés par rapport aux autres départements. □

Pour savoir à quelle circonscription votre bureau de vote est rattaché, reportez-vous à la partie supérieure de votre carte d'électeur.



La troisième circonscription du Rhône

Le département du Rhône est divisé en quatorze circonscriptions. La ville de Lyon comprend quatre circonscriptions. Le découpage de ces dernières ne tient pas forcément compte de la limite des arrondissements, c'est pourquoi il est souvent difficile de les identifier. A titre d'exemple, le 8^{ème} arrondissement appartient à trois circonscriptions.

La 3^{ème} circonscription du Rhône recouvre une partie des 3^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Les quartiers qui appartiennent à la circonscription sont : **Guichard, Préfecture, Part-Dieu, Quais du Rhône, Guillotière, Jean Macé, Universités, Monplaisir, Bachut, Langlet-Santy, Monplaisir La Plaine et Etats-Unis.**



Le rôle **du député**

□ Un député a un double rôle, local et national. Il représente les habitants d'une circonscription et il vote les lois. Sur le terrain, il doit assurer, avec dynamisme et efficacité, les évolutions souhaitables pour son territoire, en concertation avec la population. Cela suppose d'être à l'écoute des habitants, de leurs besoins, de leurs souhaits, de leurs propositions, et d'avoir des convictions fortes sur la nécessité d'améliorer le cadre de vie, les conditions de travail, les possibilités d'épanouissement de chacun. Cet effort doit être conduit de concert avec les associations de proximité. □

Plus d'informations : www.assemblee-nationale.fr

« A l'Assemblée nationale, je travaille notamment sur les questions cruciales de santé, d'éducation, de recherche et de justice sociale. Au cours des dernières années, le recul opéré dans la santé, l'éducation et la recherche médicale m'apparaît préjudiciable, tout comme l'augmentation de la précarité et la baisse du pouvoir d'achat de beaucoup de nos concitoyens. Sans pénaliser quiconque, il est possible, il est nécessaire de corriger tout cela. J'y veillerai attentivement. De plus, l'expérience que j'ai acquise pour l'amélioration de la tranquillité publique et la sécurité pourra être la base de mesures nationales plus efficaces et plus humaines que celles que nous connaissons aujourd'hui. »





© Aurélien Pottier - Fotolia

Franchises médicales une taxe sur les malades

□ Je me suis fortement opposé aux franchises médicales depuis l'annonce de leur introduction en juillet dernier, intervenant en séance en janvier afin de dénoncer cette mesure injuste. Ce dispositif, qui serait une des mesures gouvernementales les plus impopulaires, met en place des charges uniformes pour des soins médicaux, c'est-à-dire quel que soit le revenu du patient ! J'ai soulevé le fait que cette loi contredit le principe sur lequel a été fondée la Sécurité Sociale : la cotisation de chacun en fonction de ses moyens et le bénéfice pour tous en fonction de leurs besoins. Cela touche plus sévèrement les familles modestes, les personnes âgées et les malades chroniques et pourrait faire augmenter le chiffre de 13% des Français qui renoncent à se faire soigner chaque année. De plus, en introduisant ces charges, nous risquons d'encourager des gens à reporter des soins nécessaires afin d'éviter de payer. Cela peut mener à une grave dégradation de leur état de

santé, notamment pour les séropositifs et les diabétiques.

Pourtant, laisser ces gens se débrouiller, ce n'est pas seulement injuste, mais ce n'est même pas rentable sur le plan financier ! 70% de la dépense du système est le fait de 10% de patients qui sont atteints de lourdes pathologies. Autrement dit, le moins cher est d'encourager la prévention et les soins précoces afin de prévenir de telles maladies.

Le gouvernement affirme pénaliser les malades afin de "boucher le trou de la Sécurité Sociale", mais cette loi n'économisera que 850 millions d'euros, une somme insuffisante pour effacer ces déficits. Monsieur Sarkozy menace un des systèmes de santé les plus réputés du monde afin de faire cette faible économie. De plus, il aggrave encore la précarité engendrée par d'autres déremboursements médicaux. Je continuerai ainsi à me battre pour un système de santé publique accessible à tous. □

Qu'est-ce qu'une franchise médicale ?

Une franchise médicale est une somme en dessous de laquelle un patient ne peut pas être remboursé pour ses soins médicaux : il s'agit bel et bien d'une taxe imposée aux malades. Ainsi, chacun doit payer 50 centimes par boîte de médicaments, 50 centimes par acte paramédical et 2 euros par trajet d'ambulance jusqu'à un plafond de 50 euros par an. Cela s'ajoute à une charge, déjà mise en place, d'un euro pour chaque consultation chez le médecin.

Retrouvez mon intervention en séance sur les franchises médicales sur : www.jeanlouistouraine.net

BRÈVES

Travail à l'Assemblée nationale

Au sein de l'Assemblée, je suis membre de la **Commission des affaires sociales, familiales et culturelles**, et de l'**Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques**.

Je siège également dans un certain nombre de groupes de travail, au sein desquels j'exerce des responsabilités.

Je suis co-président du groupe d'études sur le **cancer** et les causes sanitaires nationales, et vice-président des groupes d'études sur le **sida** et sur les **professions de santé**.

Enfin, je suis vice-président des groupes d'amitié **Argentine, Etats-Unis d'Amérique et Italie**. □

Visite de la prison Montluc

A la fin de l'année 2007, sollicité par le GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées) et comme m'y autorise mon statut de parlementaire, j'ai visité la prison pour femmes de Montluc, accompagné de Sarah Peillon, ma suppléante.

Située dans le 3^e arrondissement, Montluc est la seule prison pour femmes du département. Aujourd'hui celles-ci représentent 4 à 6% des détenus en France.

Le bâtiment, construit en 1921 et qui fut tout d'abord une prison militaire, a également été réquisitionné par la Gestapo pendant la Seconde guerre mondiale. Jean Moulin y a d'ailleurs été incarcéré et torturé pendant plusieurs jours.

Cet établissement, qui comptait au moment de ma visite 57 détenues pour seulement 24 places, est un exemple criant de la situation dramatique de surpopulation carcérale dont souffrent les prisons françaises. Le personnel pénitentiaire, qui comprend une quarantaine d'agents, espère que le déménagement prévu à Corbas en 2009 permettra de résoudre ce problème et donnera aux détenues de meilleures conditions de vie.

J'ai pour ma part soutenu dès son lancement la campagne "Trop c trop" appelant au respect du numerus clausus en prison et je continuerai à me battre à l'Assemblée nationale et dans la circonscription contre la surpopulation carcérale, les conditions de vie souvent difficiles des détenus et le respect de leurs droits. □

Plus d'informations : www.tropctrop.fr



Défense des retraites

J'ai participé le 26 mai dernier à la manifestation pour défendre un système de retraite solidaire. Alors que nous sommes nombreux à réclamer un débat sur la pénibilité, l'emploi des seniors, le niveau des pensions, les parcours professionnels ou encore les modes de financement, le Président et sa majorité imposent, sans dialogue social préalable, 41 ans de cotisation pour prétendre à une retraite à taux plein, à partir de 2012.



Brocante Saint-Louis

C'est avec plaisir que j'ai participé cette année encore à la Brocante de la Place Saint-Louis dans le 7^{ème} arrondissement en compagnie de Sarah Peillon, ma suppléante. Malgré une météo maussade, exposants et visiteurs étaient nombreux à s'être donné rendez-vous ce jour-là. Cette journée fut également l'occasion de boire le verre de l'amitié avec l'association des commerçants.



Parlement des enfants

Au mois de mai, j'ai rendu visite à la classe de CM2 de l'école Jean Giono dans le 8^{ème} arrondissement.

M. Thevenin, directeur de l'école et professeur de cette classe, sélectionnée pour représenter la troisième circonscription au Parlement des Enfants le 7 juin, m'a invité à animer une matinée "parlementaire" avec les élèves. Nombreuses ont été les questions sur le rôle et les fonctions du député, le fonctionnement de l'Assemblée nationale, les relations avec le Gouvernement et avec le Sénat.

QUESTIONS écrites

Des questions écrites permettent aux députés d'adresser une question sur un sujet spécifique auprès d'un ministre, afin de soulever les préoccupations de leurs électeurs, de se renseigner sur les actions gouvernementales, ou de se faire préciser un point de la loi.

Depuis mon élection j'ai adressé au gouvernement une trentaine de questions. Parmi celles-ci voici quelques exemples :

■ J'ai posé une question auprès de Madame la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie sur **les risques potentiels pour la santé publique des réseaux de WI-FI et de télécommunications mobiles**. Ce problème a engendré de nombreuses craintes dans la circonscription. Je souhaitais savoir si la proposition de loi de 2005 qui préconise des dispositions pour protéger le public de ce risque serait à nouveau examinée. De plus, j'ai demandé quelles mesures supplémen-

taires comptait prendre le gouvernement pour minimiser ce danger potentiel.

■ En outre, j'ai posé une question auprès de Madame la Secrétaire d'Etat chargée de la solidarité sur **la pénurie de médiation linguistique pour les élèves sourds et malentendants**. La loi du 11 février dernier a supprimé les moyens financiers nécessaires pour fournir ces postes essentiels. J'ai déploré que des réductions budgétaires aient privé ces enfants handicapés de leur mode de communication et demandé une mesure d'urgence pour résoudre ce problème.

■ J'ai adressé deux questions à Madame la Ministre de la justice sur **l'état de notre système judiciaire**. D'abord, j'ai affirmé mon regret de la lenteur de la justice française en demandant quels dispositifs comptait introduire le gouvernement afin de rendre le système plus efficace. Je lui ai adressé une deuxième question

concernant l'augmentation étonnante du nombre d'infractions, qui m'a conduit à demander qu'une liste de toutes les infractions soit disponible sur le site du Ministère de la justice.

■ Enfin, j'ai soulevé **l'inquiétude de certains habitants de la circonscription vis-à-vis de la situation des bars à narguilés**, en raison du décret sur l'interdiction de fumer dans des lieux publics, auprès de Madame la Ministre de la santé. Bien que je soutienne fortement la démarche contre le tabagisme, j'ai souligné qu'il fallait tenir compte de la valeur sociale et culturelle que représentent ces établissements pour une partie de la population, notamment la communauté maghrébine. J'ai demandé alors quelles solutions étaient envisagées à cette question délicate : pouvons-nous maintenir des conditions de bonne convivialité même sans consommation de tabac dans ces lieux ?

Retrouvez l'ensemble des questions écrites au fur et à mesure de leur publication au Journal officiel sur www.jeanlouistouraine.net